



VL/BL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL *Délibération n° 2026-27*

L'an deux mil vingt-six,
le : **Mardi 16 juin**, à dix-huit heures et trente minutes,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2026.

Nombre de
Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **25**

Pouvoirs : **4**

PRÉSENTS : Mme Véronique LOUWAGIE, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Pascal SAMSON, Mme Emilie TISON, Mme Marie-José MARTIN, M. Mehdi AFIF, Mme Marie-Laure LERAISNIER, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Pascal RAISON, Mme Patricia ERNOUX, Mme Marina BELLET, M. Guillaume LESEIGNEUR, Mme Mélissande HUBY, Mme Claire COQUELIN, M. Emmanuel DAEMERS, Mme Juliette CHARPENTIER-SEGUIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Corine LE BLÉVEC, M. Jean-Yves GARCIA, M. Ufuk CAGLAYAN, M. Vincent COLLO et M. Mickaël MESNIL.

OBJET :

**BUDGET PRINCIPAL
- AFFECTATION DES
RÉSULTATS 2025**

Absents ou excusés : M. Sébastien CHEVALIER qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, M. Lionel GONNET qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Fabien REGNIER qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN et Mme Isabelle CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE.

Madame Emilie TISON a été nommée Secrétaire de Séance.

Le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître un excédent global permettant de proposer une affectation des résultats conforme aux équilibres budgétaires de la collectivité. Conformément aux dispositions budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, il convient de déterminer les modalités de couverture du besoin de financement de la section d'investissement ainsi que les reports de résultats en fonctionnement et en investissement.

L'exercice 2025 dégage un résultat de fonctionnement de 913 520,64 €, auquel s'ajoute l'excédent reporté de l'exercice 2024 de 392 276,35 €. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'établit ainsi à 1 305 796,99 €.

Fonctionnement

Dépenses réalisées	8 681 920,91 €
Recettes réalisées	9 595 441,55 €
Résultat de l'exercice 2025	+ 913 520,64 €
Résultats antérieurs reportés (excédent 2024)	+ 392 276,35 €

Excédent de clôture disponible	1 305 796,99 €
---------------------------------------	-----------------------

La section d'investissement présente un résultat de l'exercice déficitaire de 80 965,34 €. Compte tenu du solde positif reporté de l'exercice 2024 de 82 569,57 €, le résultat de clôture de la section d'investissement est excédentaire de 1 604,23 €.

Investissement — Résultat de clôture

Dépenses réalisées	4 322 153,48 €
Recettes réalisées	4 241 188,14 €
Résultat de l'exercice	- 80 965,34 €
Résultats antérieurs reportés (2024)	+ 82 569,57 €

Résultat de clôture	+ 1 604,23 €
----------------------------	---------------------

Les restes à réaliser s'élèvent à 317 089,71 € en dépenses et 181 687,88 € en recettes, soit un solde négatif de 135 401,83 €.

Restes à réaliser (RAR)

RAR en dépenses	317 089,71 €
RAR en recettes	181 687,88 €

Solde RAR	- 135 401,83 €
------------------	-----------------------

Besoin de financement à couvrir

<i>Solde RAR (-135 401,83 €) + résultat de clôture (+1 604,23 €)</i>	- 133 797,60 €
--	-----------------------

Conformément aux règles budgétaires, ce besoin de financement doit être couvert prioritairement par l'excédent de fonctionnement.

Le besoin minimal de financement de la section d'investissement s'établit à 133 797,60 €, correspondant au solde des restes à réaliser corrigé du résultat de clôture de la section d'investissement. Il est toutefois proposé d'affecter à la section d'investissement une somme de 400 000 €, afin de préserver la capacité d'autofinancement des opérations d'équipement inscrites au budget 2026.

Le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 905 796,99 €, serait reporté en section de fonctionnement au compte R002.

Excédent total disponible : 1 305 796,99 €	
Mise en réserve <i>Couvrir au minimum le besoin d'investissement de 133 797,60 €</i>	400 000,00 €
Report au budget 2026 <i>dont 407 484,99 € fléchés vers l'investissement (art. 021 / 023)</i>	905 796,99 €
Total affecté	400 000,00 € + 905 796,99 € = 1 305 796,99 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de L'Aigle ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal ;

Considérant que la proposition d'affectation des résultats 2025 du budget principal de la commune a été présentée à la Commission des Finances le 1^{er} juin 2026 ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

➤ ***APPROUVE l'affectation des résultats 2025 du budget principal proposée ci-dessus.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Véronique LOUWAGIE